



Communiqué de l'observatoire CGT du projet Avenir.

N°2 : Le formulaire envoyé aux préretraités

Le formulaire intitulé : *Formulaire de réponse portant sur la proposition d'adhésion au dispositif de préretraite* que vous devez renvoyer en recommandé et accusé réception est d'ordre contractuel.

La direction y impose ses conditions, vous pouvez y apposer les vôtres.

Et donc si vous souhaitez adhérer à la préretraite mais à une date ou une période choisie par vous et non par une hiérarchie trop désireuse de vous voir partir dès que possible.

Notre avocat vous conseille de faire précéder votre signature de la mention suivante :

Sous réserve d'un accord de ma hiérarchie pour un départ le JJ/MM/AA

JJ/MM/AA représentant la date ou la période choisie.

Cette mention vous permet de choisir votre départ et de ne pas vous retrouver devant la porte du siège social avec votre valise à la main et la porte fermée, quelques jours seulement après avoir renvoyé votre lettre.

Et n'oubliez pas d'utiliser tout le temps qui vous est imparti pour réfléchir. Cette réflexion doit s'effectuer dans la sérénité.

Ne cédez pas au harcèlement scandaleux auquel on assiste dans certains services.

Si vous êtes dans ce cas, nous vous engageons à venir voir un élu CGT le plus rapidement possible qui fera cesser ces pratiques indignes.

Ne restez pas seuls face à votre hiérarchie, la DRH et l'espace-métier !

Noisiel le 26 juillet 2007